

Autonomie

Étymologie : autos : soi-même; nomos : loi, règle. De là : autonomie = capacité ou droit de se donner à soi-même (à ses décisions ou à ses actes) sa propre loi ou règle (Selbstgesetzgebung)

Contexte d'origine : système politique de la Grèce antique. Autonomie = statut de parties d'un ensemble politique englobant, suivant lequel ces parties peuvent décider d'elles-mêmes dans certains domaines, mais toujours dans le cadre de cet ensemble englobant (ex. actuel : la province autonome de la Catalogne dans l'état d'Espagne).

Donc : autonomie ne signifie pas : - indépendance ou souveraineté, mais : autodétermination partielle et limitée

Contexte moderne :

- d'un côté, 'autonomie' reste un concept politique

- mais à partir de Kant : autonomie devient un concept philosophique : l'autonomie caractérise la raison humaine, surtout la raison pratique (morale)

- plus tard, le concept d'autonomie est étendu à différents domaines scientifiques et thérapeutiques (psychologie, pédagogie, sociologie, médecine, soins)

Du fait que pour Kant, l'autonomie morale constitue l'essence de la dignité humaine, celle-là a évolué en synchronie avec celle-ci, d'où également, de nos jours, deux significations assez différentes du concept d'autonomie, comparables à celles de la dignité

Autonomie de la personne

(normative)

Domaine

choix et décisions normatifs, en particulier éthiques

Valeurs de référence

Autonomie de l'individu

(factuelle, descriptive)

Domaine

capacité d'action, au plan

- physique
- psychologique
- mental/intellectuel
- social

Valeurs de référence

- statut de sujet :
 - anthropologique : humain/inhumain
 - épistémologique : vrai/faux
 - éthique : bien/mal
 - juridique : juste/injuste
 - esthétique : beau/laid

- responsabilité à l'intérieur du champ de la raison universelle et d'une éthique

- consentement libre et éclairé

Définition

- liberté encadrée par un réseau de relations ,donc pas isolée
 - liberté liée par des règles,donc pas arbitraire
 - liberté limitée par la raison,donc pas totale,absolue
- L'autonomie est une 'liberté sous conditions'

Contraires

Toutes les formes d'hétéronomie(= le fait de subir les décisions d'instances vécues comme 'extérieures',religieuses,politiques, administratives,irrationnelles..),d'autoritarisme,de paternalisme,de contraintes

Rapport au droit

L'autonomie de la personne est un droit et est source de droits (voilà pourquoi il y a mise sous tutelle instituée par la loi,s'il n'y a plus exercice de cette autonomie

- indépendance(autarcie)
- réalisation de soi
- pleine possession de ses moyens
- bien-être

Définition

Action autodéterminée et rayon d'action illimité

Contraires

- dépendance
- limitation

Rapport au droit

L'autonomie de l'individu n'est pas un droit et n'engendre pas de droits,mais donne lieu à des souhaits.

Attitude exigée

respect(voir schéma sur 'dignité')

Attitude demandée

soutien pur maintenir ou rétablir l'autonomie

Evolution récente

Sans doute à cause de l'individualisme caractéristique de notre société, les deux sens d'autonomie ont tendance à être (con)fondus, de sorte que de nos jours autonomie signifie de plus en plus : indépendance totale de l'individu souverain quant à ses décisions (autonomie de la personne) et de ses actes (autonomie de l'individu).

Rapports entre autonomie de la personne et autonomie de l'individu

A la différence de la dignité, les deux sortes d'autonomie sont toutes les deux graduelles et variables, et peuvent donc être diminuées, enlevées et disparaître. D'où les rapports suivants :

- autonomie de la personne diminuée ou disparue : entrave sinon même réduction à néant de l'autonomie de l'individu
- autonomie individuelle diminuée ou disparue : autonomie personnelle relativement peu touchée
- autonomie individuelle est subordonnée à autonomie personnelle; celle-ci consiste e. a. aussi à gérer les contraintes, limitations et dépendances subies au plan de l'autonomie individuelle

Les cas 'marginaux'

Quelle attitude avoir face aux personnes dépourvues d'autonomie personnelle, partiellement ou totalement, dès le début de la vie ou en cours de vie ou en fin de vie? (Ne sont-ils pas pareils, comme le suggèrent certains philosophes, comme p.ex. Peter Singer, à des animaux ou des légumes?)

Mais : ce qui est la règle chez les animaux ou les légumes, n'est que l'exception chez les hommes. L'autonomie absente est vécue comme une attente légitime, mais en l'occurrence douloureusement frustrée.

Les cas marginaux sont donc à traiter comme des êtres humains à part entière. Voilà pourquoi, si une personne n'a pas, pas encore ou plus la capacité d'exercer elle-même son autonomie personnelle, elle sera remplacée par une autre personne, douée d'autonomie (tutelle).